

1. Identification

| | | | |
|---|---|--|--|
| Identificateur de produit | Pacific Garden® Gentle Foam Soap, Pacific Citrus™, Mandarin | | |
| Liste de produits | Pacific Garden® Gentle Foam Soap Pacific Citrus™, Mandarin SKU - 43712 Pacific Garden® Gentle Foam Soap Pacific Citrus™, Mandarin SKU - 43712M | | |
| Autres moyens d'identification | | | |
| Numéro de la FDS | 200H | | |
| Usage recommandé | Main nettoyant | | |
| Restrictions d'utilisation | Ce produit est régi en tant que produit cosmétique au Canada et est destiné aux soins personnels seulement. | | |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | | | |
| Fabricant | | | |
| Nom de la société | Fabriqué pour: Georgia-Pacific Consumer Products LP | | |
| Adresse | 133 Peachtree Steet, NE Atlanta, GA 30303 | | |
| Téléphone | Information technique : 866.435.5647 Demande FS : 404.652.5119 | | |
| Courriel | MSDSREQ@GAPAC.com | | |
| Numéro de téléphone d'urgence | CHEMTREC- No de téléphone d'urgence : 800.424.9300 | | |
| Importateur/Fournisseur/Distributeur | Sans objet. | | |

2. Identification des dangers

| | | |
|---------------------------------|---|--------------|
| Dangers physiques | Non classé. | |
| Dangers pour la santé | Irritation des yeux | Catégorie 2B |
| Dangers environnementaux | Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu | Catégorie 3 |

Éléments d'étiquetage

| | | |
|---------------------------------------|---|--|
| Symbole de danger | Aucune. | |
| Mention d'avertissement | Avertissement | |
| Mention de danger | Provoque une irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques. | |
| Conseil de prudence | | |
| Prévention | Bien se laver après manipulation de grandes quantités du produit. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. | |
| Intervention | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. | |
| Stockage | Conserver à l'écart de Oxydants puissants. | |
| Élimination | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. | |
| Autres dangers | Aucun(e) connu(e). | |
| Renseignements supplémentaires | Aucune. | |

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|-----------------------|-------------------------|-----------------------------|----------|
| EAU | | 7732-18-5 | 80 - 100 |

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|--|-------------------------|-----------------------------|-------|
| GLYCERIN | | 56-81-5 | 1 - 5 |
| SODIUM LAURETH SULFATE | | 9004-82-4 | 1 - 5 |
| Autres composant sous les niveaux à déclarer | | | 1 - 5 |

Le dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

Remarques sur la composition *Fragrance ajouté

4. Premiers soins

| | |
|---|--|
| Inhalation | Ne constitue pas une voie d'exposition normale. Si des symptômes apparaissent, enlevez l'air frais. Consulter un médecin si l'irritation persiste |
| Contact avec la peau | Si l'irritation se produit, rincez immédiatement à l'eau courante. Si une irritation cutanée se persiste, consultez un médecin. |
| Contact avec les yeux | Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. |
| Ingestion | Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. |
| Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés | Provoque une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. |
| Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire | Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés. |
| Informations générales | S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. |

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|--|
| Agents extincteurs appropriés | Poussière, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone. |
| Agents extincteurs inappropriés | Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. |
| Dangers spécifiques du produit dangereux | Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. |
| Équipement/directives de lutte contre les incendies | Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome. |
| Méthodes particulières d'intervention | Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. |
| Risques d'incendie généraux | Ce produit ne devrait pas brûler à moins que toute l'eau en soit évaporée par ébullition. Les composés organiques résiduels peuvent être inflammables. Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants exposés au feu. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|--|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Portez les protecteurs recommandés à la section 8. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Les flaques de ce matériel sont un risque de glissement. |
| Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage | <p>Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.</p> <p>Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, linge). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.</p> <p>Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.</p> |

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Si de grandes quantités s'infiltrent dans les égouts, informez en les autorités locales.

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Pour l'usage externe seulement. Tenir hors de la portée des enfants. Éviter tout contact de ce produit avec les yeux. Porter des gants et des lunettes de sécurité lors de la manipulation de grandes quantités du produit. Éviter une exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Éviter le rejet dans l'environnement.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Limites d'exposition professionnelle****Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|------------------------|------|----------------------|-------------|
| GLYCERIN (CAS 56-81-5) | TWA | 10 mg/m ³ | Brouillard. |

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|------------------------|------|----------------------|------------------------|
| GLYCERIN (CAS 56-81-5) | TWA | 3 mg/m ³ | Brouillard respirable. |
| | | 10 mg/m ³ | Brouillard. |

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|------------------------|------|----------------------|-------------|
| GLYCERIN (CAS 56-81-5) | TWA | 10 mg/m ³ | Brouillard. |

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|------------------------|------|----------------------|-------------|
| GLYCERIN (CAS 56-81-5) | TWA | 10 mg/m ³ | Brouillard. |

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation générale normalement adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Aucune protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Porter des lunettes de protection lorsqu'on manipule le produit en grandes quantités

Protection de la peau**Protection des mains**

Aucune protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Porter des gants appropriés pour manipuler les grandes quantités.

Autre

Aucune protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire

Dans des conditions normales d'utilisation protection respiratoire ne devrait être nécessaire.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

Visqueux

État physique

Liquide.

Forme

Liquide.

Couleur

Pacific Citrus™ Mandarin

Odeur

Pacific Citrus™ fragrance

Seuil olfactif

Non disponible.

pH

5.5

Point de fusion et point de congélation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

Non disponible.

Point d'éclair

Non disponible.

| | |
|---|-----------------|
| Taux d'évaporation | Non disponible. |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Sans objet. |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Non disponible. |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosibilité - inférieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosibilité - supérieure (%) | Non disponible. |
| Tension de vapeur | Non disponible. |
| Densité de vapeur | Non disponible. |
| Densité relative | Non disponible. |
| Solubilité | |
| Solubilité (eau) | Non disponible. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammation | Non disponible. |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Non disponible. |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | Chaleur. Matériaux incompatibles. |
| Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales. |
| Risque de réactions dangereuses | Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation. |
| Conditions à éviter | Contact avec des matériaux incompatibles. |
| Matériaux incompatibles | Agents comburants forts. |
| Produits de décomposition dangereux | De petites quantités d'oxydes d'azote, du monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent être libérées. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|---|
| Inhalation | Aucun effet attendu dans des conditions normales d'utilisation. |
| Contact avec la peau | Aucun effet attendu dans des conditions normales d'utilisation. Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire. |
| Contact avec les yeux | Provoque une irritation des yeux. |
| Ingestion | Sans objet dans des conditions d'utilisation normale. Peut causer l'irritation gastro-intestinale s'ingéré. |

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Provoque une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|------------------------|---------|----------------------|
| GLYCERIN (CAS 56-81-5) | | |
| <u>Aiguë</u> | | |
| Cutané | | |
| DL50 | Lapin | > 5000 mg/kg |

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|----------------------|---------|----------------------|
| Orale DL50 | Rat | > 5000 mg/kg |

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

GLYCERIN (CAS 56-81-5) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales N'est pas dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Cancérogénicité N'est pas dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Toxicité pour la reproduction N'est pas dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques N'est pas dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

12. Données écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

| Produit | Espèces | Résultats d'épreuves |
|---------|---------|----------------------|
|---------|---------|----------------------|

Pacific Garden® Gentle Foam Soap, Pacific Citrus™, Mandarin

Aquatique

Aiguë

Crustacés CE50 Daphnia 80.6733 mg/l, 48 heures estimation

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|------------|---------|----------------------|
|------------|---------|----------------------|

GLYCERIN (CAS 56-81-5)

Aquatique

Poisson CL50 Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) 51000 - 57000 mg/l, 96 heures

SODIUM LAURETH SULFATE (CAS 9004-82-4)

Aquatique

Aiguë

Crustacés CE50 Daphnie (Ceriodaphnia dubia) 2.43 - 4.01 mg/l, 48 heures

Persistence et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau

GLYCERIN -1.76

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

| | |
|--|---|
| Règlements locaux d'élimination | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |
| Code des déchets dangereux | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination). |
| Emballages contaminés | Il est possible d'éliminer l'emballage/contenant vide en se conformant à toute réglementation applicable. |

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux. Ce produit est réglé sous la acte sur les aliments, drogues, et cosmétiques du États-Unis.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

16. Autres informations

Date de publication 05-03-2018

Version n° 01

Avis de non-responsabilité

Cette FS vise à fournir rapidement des informations utiles à(aux) l'utilisateur(s) de cette matière ou de ce produit. Elle ne vise pas à servir d'étude détaillée de tous les risques et dangers possibles, et présuppose un usage raisonnable du produit. Les informations contenues dans la présente FS sont considérées comme étant exactes à la date de sa préparation et sont une compilation de renseignements issus de sources jugées fiables. Elles sont soumises à votre attention aux fins d'analyse et de vérification. L'utilisateur ou le manutentionnaire (ou son employeur) doit tenir compte des conditions spécifiques d'utilisation, de manipulation ou d'entreposage de cette matière, et déterminer quelles mesures de sécurité ou autres précautions particulières doivent être appliquées. Les employeurs doivent veiller à ce que leurs employés, agents, entrepreneurs et clients qui utiliseront ce produit reçoivent les mises en garde et les procédures appropriées en ce qui concerne la manipulation sécuritaire du produit, et ce, y compris la présente FS. Les utilisateurs ou les manutentionnaires du produit (ou leur employeur) incertains quant aux mesures de précaution spécifiques à appliquer doivent consulter leurs employeurs, fournisseurs du produit ou professionnels de la santé et de la sécurité avant de manipuler ou de travailler avec ce produit. Veuillez nous aviser immédiatement si vous jugez que cette FS ou tout autre renseignement concernant la santé ou la sécurité de ce produit est inexact ou incomplet.

Informations relatives à la révision

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise
Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples
Données toxicologiques : Données toxicologiques
Données écologiques: Effets écotoxicologiques
Informations relatives au transport : Informations sur le transport des matières
Données HazReg : Inventaires internationaux
GHS: Classification